

GAc - Lettre FFGym N°1 - Novembre 2023

1. Règlementation Technique et Lettre GAc 2023-2024

a. Sélection aux finales nationales par unité

Dans le RT page 17, modifier le 5^e paragraphe comme suit :

Si plusieurs unités d'un ou plusieurs gymnaste(s) remplisse(nt) les critères de sélection de différentes catégories, alors seule l'une de ces sélections sera retenue après étude par la CNS et la DTN.

b. Finale en Elite Avenir

Dans la Lettre GAc page 8, ajouter la précision suivante :

Le passage de finale peut-être différent du passage de qualification. Une nouvelle carte de compétition doit alors être délivrée au jury dans l'heure qui suit la fin des passages de qualification. En l'absence de nouvelle carte, il est considéré que le passage de finale est identique.

2. Brochure des Programmes (édition septembre 2022)

a. Bonus pour la catégorie Elite Avenir

Dans la Brochure des programmes page 27, paragraphe 2)b. Remplacer le paragraphe ainsi :

Un bonus de sur la note de difficulté est appliqué pour la réalisation des éléments suivants :

	Statique	Dynamique
duo F duo H duo Mx trio	Un ATR de V (ou variante p. 15 des TdD) ou une planche (ligne E p. 15 des TdD), sans support additionnel de(s) porteur(se)(s), réalisé en éléments imposé ou libre. Seul le(la) voltigeur(se) identifiée comme tel(le) tout au long de l'exercice réalisant l'ATR / la planche permet de recevoir le bonus. L'ATR / la planche ne peut pas être réalisé(e) sur les mains ou pieds de(s) P en contact avec le sol pour recevoir le bonus.	Un élément libre de valeur 6 à 14
quatuor		Un élément libre de valeur 6 à 10

Modalités d'application du (des) bonus :

Le bonus appliqué est de 0,2 point pour chaque réalisation d'un élément éligible, statique et dynamique. Le bonus maximal est donc de 0,4 points.

La demande de prise en compte du bonus sur la carte de compétition est de la responsabilité de l'entraîneur.

b. Notation de la série technique pour la catégorie Elite Avenir à l'Artistique

Dans la Brochure des Programmes, p. 29, paragraphe 3.a. modifier la 2^e ligne du tableau comme suit :

NOTE D'EXÉCUTION	L'exécution est notée sur 3 points, correspondant à chacun des 3 éléments collectifs imposés.				
NOTE ARTISTIQUE	L'artistique est noté sur 2 points. La moitié de ces points est attribuée à l'unité. L'autre moitié est créditée par l'observation de certains des items du critère Performance / Réalisation, évalués de la façon suivante :				
	Performance / réalisation	NON	+/-	OUI	
	Est-ce que la fluidité est continue tout au long de l'exercice ?	0	0,2	0,4	/1
Est-ce que tous les partenaires ont une grande amplitude dans l'exercice ?	0	0,3	0,6		

c. Notation de l'exercice combiné pour la catégorie Elite Avenir

Dans la Brochure des Programmes page 29, paragraphe 3.b. modifier l'intitulé de la 2^e ligne du tableau en « Calcul du total de difficulté » et insérer entre la 2^e et la 3^e ligne de tableau la ligne suivante :

CALCUL DE LA NOTE DE DIFFICULTÉ	<i>Note de difficulté = Total de difficulté + bonus le cas échéant</i>
	La note de difficulté maximale est donc de 0,9 point.

Excellente saison compétitive à tous !

La CNS GAc

cnsgac@ffgym.fr